Allianz

Guide pratique Services Collectives

PAC 2022

Direction Développement Marchés ABR & Santé Prévoyance

Mars 2022

Atout Services

Guide pratique des services proposés dans nos contrats Collectives pour :

- **Les Clients affiliés et leur famille**
- **Les Clients Entreprise**

→ LES + DES SERVICES

- Santéclair
- Allianz Assistance
- Workplace Options
- L'action Sociale ADPS
- Ulysse

© Allianz2022

Sommaire

FICHES SANTÉ

Services Santéclair

1. Naviguer dans Mysantéclair
2. Prendre RDV en ligne ou par téléphone avec un partenaire Santéclair
3. Prendre RDV en ligne ou par téléphone chez des professionnels non partenaires de Santéclair
4. Analyse de devis en 72h
5. Calculer le reste à charge en ligne
6. Téléconsultation en ligne
7. 2e avis médical
8. Une infirmière à domicile
9. Optique en ligne
10. Coaching nutrition
11. Coaching sommeil
12. Coaching sportif
13. Informations pratiques santé
14. Analyse de symptômes et orientation
15. Santé mentale
16. L'appli MySantéclair

Services Axomove

17. Prévention des TMS

FICHES SANTÉ / PRÉVOYANCE

Services Allianz Assistance

18. Bouquet de services en cas d'hospitalisation
19. Prise en charge des enfants et des ascendants
20. Bouquet de services en cas de maladie grave
21. Informations juridiques et pratiques
22. Des services en cas d'invalidité ou de décès

FICHES PRÉVOYANCE

Services Workplace Options

23. Aide au retour à l'emploi
24. Accompagnement psychologique du salarié
25. Programme AWARE
26. Application iConnectYou
27. Manager assist
28. Gestion de situations de crise

FICHES SANTÉ / PRÉVOYANCE

L'action sociale ADPS

29. Aides sociales

FICHES SERVICES EN LIGNE

30. Naviguer dans l'espace client entreprise
31. Affilier des salariés
32. Demande de maintien de garanties
33. Déclarer un arrêt de travail
34. Retrouver son identifiant
35. Rédiger une déclaration unilatérale de l'employeur

© Allianz2022

Services Santéclair

Atout services

Santéclair est la première plateforme d'orientation santé qui aide ses bénéficiaires à optimiser leurs choix santé.

Santéclair innove depuis 2003 pour créer un véritable écosystème de services qui favorise le juste accès aux soins pour tous ses bénéficiaires en les orientant aux différentes étapes de leurs parcours de santé.

- Information et orientation.
- Géolocalisation d'un partenaire.
- Prise de RDV en ligne
- Services en ligne.

COMMENT ÇA MARCHE

Santéclair :

- aide à trouver les professionnels recommandés ou les meilleurs établissements de santé,
- donne accès à des soins et des équipements de qualité, à des tarifs négociés,
- conseille et aide à faire des choix éclairés.

CHAMPS D'INTERVENTION

- 7 parcours de soins : optique, dentaire, audition, hospitalisation, médecines douces, médecins et paramédicaux, santé mentale,
- 8 réseaux de partenaires et plus de 7 400 professionnels de santé partenaires.

SANTÉCLAIR EN CHIFFRES

- Plus de 10 millions de bénéficiaires,
- Plus de 55 organismes clients (assureurs, mutuelles, instituts de Prévoyance, centres de gestion, assisteur...),
- Près de 2 millions de prises en charge dans les réseaux,
- 470 000 devis hors réseau analysés par an,
- 985 000 appels téléphoniques traités par an,
- Plus de 1 400 000 connexions aux applications par an,
- 2 sites (Nantes et Paris) avec 400 salariés dont 1 équipe de professionnels de santé composée de 19 salariés.

Pour plus d'informations, consulter le site www.santeclair.fr

© Allianz2022

SANTÉ
FICHE N° 1

Naviguer dans MySantéclair

(Client affilié et sa famille)

SERVICE OFFERT PAR ALLIANZ

Atout services

Naviguer dans MySantéclair et utiliser le chatbot pour trouver les services.

Le système de santé est de plus en plus complexe, le client a besoin d'être accompagné dans son parcours de santé pour accéder aux soins les plus adaptés à ses besoins et prendre les bonnes décisions.

Un robot conversationnel (chatbot) pour orienter le client et l'accompagner dans l'utilisation des services.

- Des services en ligne qui font gagner du temps au client,
- Des délais de réponse réactifs.

Accès à des soins et des équipements de qualité à des tarifs négociés chez les partenaires Santéclair.

Accès à des professionnels de santé partenaires ou recommandés, dans de nombreuses pathologies.

COMMENT ÇA MARCHE

- Le client se connecte à MySantéclair depuis son Espace client et accède aux services qu'il recherche. Il peut solliciter le chatbot pour trouver les services et découvrir des services auxquels il n'aurait pas pensé.
- Le chatbot est visible et disponible sur l'ensemble des pages du portail MySantéclair *via* un pictogramme dans le bas, à droite de l'écran faisant référence à son utilisation (repère santé),
- Il peut être utilisé sur PC, tablette et mobile.

Nouveau !

mySANTÉCLAIR est désormais accessible en version appli.

Tout l'univers MySantéclair dans la poche, avec une navigation adaptée au smartphone.

Pour l'utiliser, il suffit que le client crée son compte sur MySantéclair depuis son espace client

Ce service est inclus dans le contrat Santé et **offert** par Allianz.
Accessible sur MySantéclair, depuis l'Espace client allianz.fr en cliquant sur le bouton **« Voir tout »** dans la rubrique **« Mes démarches »**, puis sur **« Accéder à mes services Santéclair »** (dans la rubrique **« Mes autres démarches »**).

© Allianz2022

SANTÉ
FICHE N° 2

Prendre RDV en ligne ou par téléphone avec un partenaire Santéclair

SERVICE OFFERT PAR ALLIANZ

Atout services

(Client affilié et sa famille)

SANTÉCLAIR mon repère santé

mySANTÉCLAIR

Géolocaliser un partenaire Santéclair et prendre rendez-vous avec lui.

Avec MySantéclair, le client accède à des soins de qualité et réduit ses dépenses de santé.

Accès à des soins et des équipements de qualité à des tarifs négociés chez les partenaires Santéclair en optique, dentaire, audition, ostéopathie, chiropraxie et diététique.

Géolocalisation du professionnel de santé.

Prise de rendez-vous en ligne pour les professionnels ayant accepté cette fonctionnalité.

COMMENT ÇA MARCHE

- Le client se connecte à MySantéclair depuis son Espace client pour obtenir les coordonnées des professionnels de santé partenaires à proximité de sa localisation,
- Lors de la géolocalisation de professionnels de la santé, le client peut visualiser les partenaires *via* l'affichage du bandeau « Partenaire Santéclair »,
- Si le professionnel propose cette fonctionnalité, le client peut cliquer sur « Prendre rendez-vous en ligne », il accède alors au site de prise de rendez-vous et peut finaliser sa réservation.

Une fois chez le partenaire

1. Le client lui présente son attestation de tiers payant sur laquelle figure la référence Santéclair pour les domaines concernés ;
2. Il signe l'accord de prise en charge ;
3. Il règle éventuellement la part remboursée par la Sécurité Sociale et le reste à charge ;
4. Si son adresse e-mail est enregistrée chez Santéclair, il recevra une copie de l'accord de prise en charge.

Ce service est inclus dans le contrat Santé et **offert** par Allianz.
Accessible sur MySantéclair, depuis l'Espace client allianz.fr en cliquant sur la démarche **« Trouver un médecin, opticien… ».**

© Allianz2022

SANTÉ
FICHE N° 3

Prendre RDV en ligne ou par téléphone chez des professionnels non partenaires de Santéclair

(Client affilié et sa famille)

SERVICE OFFERT PAR ALLIANZ

Atout services

mySANTÉCLAIR

Géolocaliser et prendre rendez-vous en ligne ou par téléphone avec un médecin ou un paramédical non partenaire Santéclair (pas de tarifs négociés).

Avec MySantéclair, le client peut contacter et prendre rendez-vous avec un médecin ou un paramédical **non partenaire Santéclair**.

- Géolocalisation du professionnel de santé avec MySantéclair.
- Géolocalisation des chirurgiens-dentistes pratiquant des actes spécifiques : endodontie, parodontie, pédodontie et chirurgie des dents de sagesse.

Prise de RDV en ligne avec un médecin généraliste ou spécialiste, ou un paramédical.

Des annuaires de professionnels : 800 naturopathes, 600 sophrologues, 800 ostéopathes, 600 chiropracteurs, reconnus par leurs professions.

Accès à des informations : tarifs de consultations, carte vitale, accès Personnel Médicaux Responsables...

COMMENT ÇA MARCHE

- Le client se connecte à MySantéclair depuis son Espace client pour obtenir les coordonnées des professionnels de la santé à proximité de sa localisation,
- Il renseigne les critères de recherche : spécialité recherchée, localisation...
- Il peut trier les résultats par distance, conventionnement, carte vitale ou rendez-vous en ligne et recevoir la liste des professionnels sélectionnés par email,
- Si le professionnel propose cette fonctionnalité, le client peut cliquer sur « Prendre rendez-vous en ligne », il accède alors au site de prise de rendez-vous et peut finaliser sa réservation.

Ce service est inclus dans le contrat Santé et **offert** par Allianz.
Accessible sur MySantéclair, depuis l'Espace client allianz.fr en cliquant sur la démarche **« Trouver un médecin, opticien... ».**

© Allianz2022

SANTÉ
FICHE N° 4

Analyse de devis en 72h

(Client affilié et sa famille)

SERVICE OFFERT PAR ALLIANZ

Atout services

SANTÉCLAIR mon repère santé

mySANTÉCLAIR

Faire analyser un devis optique, dentaire, audioprothèse et hospitalisation par Santéclair.

Avec MySantéclair, le client peut vérifier que sa dépense de santé dentaire, optique ou audio est adaptée à son besoin et qu'elle est conforme au 100 % Santé (contrôle des tarifs encadrés).

Analyse de devis par Santéclair.

L'affilié doit penser à noter :
- le nom de sa complémentaire santé,
- son n° d'adhérent ou de contrat,
- son n° de téléphone.

Estimation de reste à charge en 72h.

Conseils et informations sur le 100 % Santé.

COMMENT ÇA MARCHE

Le client peut adresser son devis à Santéclair *via* l'espace client allianz.fr

- en passant par Mes démarches / Analyser mon devis,
- Puis sur le portail MySantéclair (voir ci-dessous).

Santéclair réalise en 72 h

- l'analyse technique et tarifaire,
- l'estimation de remboursement,
- et lui donne des conseils pédagogiques sur la réforme du 100 % Santé.

Le client a un devis multi-propositions

- Si les tarifs proposés sont dans la fourchette des prix moyens du marché, il recevra un courrier avec l'estimation de remboursement de la part complémentaire.
- Si les tarifs proposés sont au-dessus de la fourchette des prix moyens du marché : un conseiller Santéclair le contacte pour lui faire part de l'analyse et des éventuelles alternatives possibles pour réduire son reste à charge. À la suite de cet échange un courrier lui sera adressé détaillant l'analyse et le niveau de remboursement.
- Il peut également adresser son devis par courrier à :

Allianz
Service Médical
Centre de Service Clients Santé
TSA 10103
59883 LILLE Cedex 9

Ce service est inclus dans le contrat Santé et **offert** par Allianz.

Accessible sur MySantéclair, depuis l'Espace client allianz.fr en cliquant sur la démarche **« Analyser mon devis »**.

© Allianz2022

SANTÉ
FICHE N° 5

Calculer le reste à charge en ligne

(Client affilié et sa famille)

SERVICE OFFERT PAR ALLIANZ

Atout services

SANTÉCLAIR mon repère santé

mySANTÉCLAIR

Faire l'analyse d'un devis hospitalisation ou dentaire et calculer le reste à charge, tout cela en ligne avec Santéclair.

Avec MySantéclair, le client peut connaître son reste à charge en quelques minutes pour des soins dentaires ou une intervention chirurgicale prescrite (chirurgie, obstétrique ou anesthésie) en saisissant les informations du devis remis par le professionnel de santé.

- Analyse de tarif,
- Calcul de remboursement et de reste à charge.

Réponse en temps réel.

COMMENT ÇA MARCHE

Analyse de devis dentaire en ligne

Avec ce service, le client peut lui-même :

- Calculer ses remboursements et son reste à charge,
- Analyser son tarif,
- Obtenir des informations sur la réforme du 100 % Santé.

Comment ça marche

1. Sur la page d'accueil de MySantéclair ou depuis l'espace client allianz.fr, le client clique sur « Analyser mon devis », puis «Je souhaite une réponse immédiate sur mon devis dentaire » ;
2. Il accède à une fiche descriptive du service* ;
3. Il saisit le devis en plusieurs étapes ;
4. Santéclair lui communique l'estimation de son reste à charge.

* Cette fonctionnalité est également accessible depuis la page assurance santé / Mes démarches / Analyser mon devis.

Analyse de devis hospitalisation en ligne

- Analyse de devis en temps réel pour des actes programmés de chirurgie, anesthésie et obstétrique dans les établissements conventionnés,
- Calcul du reste à charge de l'assuré en fonction de sa garantie (dans le cas d'une garantie exprimée en % des frais réels ou du TC).

Comment ça marche

1. Sur la page d'accueil de MySantéclair dans son espace client, le client clique sur « Analyser mon devis », puis sur « Je souhaite une réponse immédiate sur mon devis hospitalier » ;
2. Il accède à la fiche descriptive du service* ;
3. Il saisit le devis en plusieurs étapes ;
4. Santéclair lui communique l'estimation de son reste à charge.

Ce service est inclus dans le contrat Santé et **offert** par Allianz.
Accessible sur MySantéclair, depuis l'Espace client allianz.fr en cliquant sur le bouton **« Voir tout »** dans la rubrique **« Mes démarches »**, puis sur **« Accéder à mes services Santéclair »** (dans la rubrique **« Mes autres démarches »**).

© Allianz2022

SANTÉ
FICHE N° 6

Téléconsultation en ligne

(Client affilié et sa famille)

SERVICE OFFERT PAR ALLIANZ

Atout
téléconsultations illimitées

SANTÉCLAIR mon repère santé

mySANTÉCLAIR

Téléconsultation en ligne 24/7 : un médecin à tout moment.

Avec MySantéclair, le client peut consulter un professionnel de santé en ligne en vidéo pour un simple conseil ou une ordonnance.

Plus de 25 spécialités disponibles : médecine générale, dermatologie, gynécologie, pédiatrie...

La délivrance d'ordonnance avec accès à des médicaments remboursables.

COMMENT ÇA MARCHE

1. Le client se connecte sur MySantéclair ;
2. Il accède à la fiche descriptive ;
3. Il s'authentifie et accède au site de téléconsultation.

- Accès à un nombre illimité de téléconsultations sans frais
- Le client peut consulter un médecin en vidéo sous quelques minutes ou prendre rdv en ligne pour choisir le créneau horaire et le praticien de son choix

IMPORTANT

Ce service n'est pas un service d'urgence.
En cas d'urgence, le client doit contacter le 15 (depuis la France) ou le 112 (Numéro d'urgence européen).

Ce service est inclus dans le contrat Santé et **offert** par Allianz.
Accessible sur MySantéclair, depuis l'Espace client allianz.fr en cliquant sur le bouton **« Voir tout »** dans la rubrique **« Mes démarches »**, puis sur **« Accéder à mes services Santéclair »** (dans la rubrique **« Mes autres démarches »**).

© Allianz2022

SANTÉ
FICHE N° 7

2e avis médical

(Client affilié et sa famille)

SANTÉCLAIR mon repère santé — mySANTÉCLAIR

SERVICE OFFERT PAR ALLIANZ

Atout services

2e avis médical : en cas de maladie, deux avis valent mieux qu'un.

Le client souffre d'un problème de santé sérieux, d'une maladie rare, grave ou invalidante, qui nécessite une prise de décision.

Il souhaite conforter le diagnostic et la proposition de traitement de son médecin.

MySantéclair lui permet d'avoir une nouvelle analyse de son diagnostic par un médecin certifié, à partir de son dossier médical.

- Des médecins spécialistes reconnus dans leur domaine.
- L'avis d'un spécialiste sur le traitement qui a été proposé.
- Les fiches descriptives de plus de 300 pathologies prises en charge en libre consultation.
- Transmission sécurisée du dossier médical et réception du compte-rendu du médecin en moins de 7 jours.

COMMENT ÇA MARCHE

1. Le client accède à MySantéclair et clique sur « Bénéficier d'un 2e avis médical » ;
2. Il accède à la page de présentation du service ;
3. Il crée son compte ;
4. Il récupère son dossier médical auprès des différents professionnels de santé ;
5. Il complète un questionnaire et envoie son dossier complet en toute sécurité ;
6. Il choisit ou demande qu'on lui attribue un médecin spécialiste ;
7. Il obtient son avis sous forme de compte-rendu signé en moins de 7 jours, ;
8. Il partage son compte-rendu avec son équipe traitante s'il le souhaite.

En cas de problème, une assistance téléphonique est disponible de 10 h à 19 h du lundi au vendredi.

Ce service est inclus dans le contrat Santé et **offert** par Allianz.
Accessible sur MySantéclair, depuis l'Espace client allianz.fr en cliquant sur le bouton **« Voir tout »** dans la rubrique **« Mes démarches »**, puis sur **« Accéder à mes services Santéclair »** (dans la rubrique **« Mes autres démarches »**).

© Allianz2022

SANTÉ
FICHE N° 8

Une infirmière à domicile

(Client affilié et sa famille)

SERVICE OFFERT PAR ALLIANZ

Atout
un contact dans l'heure

SANTÉCLAIR mon repère santé

mySANTÉCLAIR

Avec MySantéclair, le client peut rechercher et être mis en relation avec des infirmières pour des soins à domicile.

- Mise en relation directe avec des infirmières diplômées d'État ayant au moins 2 ans de pratique,
- Géolocalisation de l'infirmière à proximité de la localisation du client.

Prise de RDV pour des soins dans la journée, même le dimanche (pour toute demande passée avant 20 h).

Le client est contacté dans l'heure par une infirmière qui prend en charge la majorité des soins : pansements, vaccins, aide à la toilette, habillage, suivi patient Covid…

COMMENT ÇA MARCHE

1. Le client accède à MySantéclair ;
2. Il clique sur « Trouver une infirmière à domicile » et accède à la page de présentation du service ;
3. Il dépose sa demande de soins en moins de 3 minutes ;
4. Il renseigne l'adresse à laquelle il souhaite trouver une infirmière ;
5. Il finalise sa prise de rendez-vous et il est recontacté dans l'heure par une infirmière.

Ce service est inclus dans le contrat Santé et **offert** par Allianz.
Accessible sur MySantéclair, depuis l'Espace client allianz.fr en cliquant sur la démarche **« Mon séjour à l'hôpital»** puis sur la rubrique **« Mon retour à domicile»**. Cliquer ensuite sur la démarche **« Trouver une infirmière à domicile»**.

© Allianz2022

SANTÉ
FICHE N° 9

Optique en ligne

(Client affilié et sa famille)

Atout
-5% sur les lunettes (y compris les solaires à la vue)

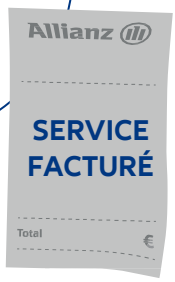

SANTÉCLAIR mon repère santé — mySANTÉCLAIR

Commander des lentilles ou s'inscrire au programme d'accompagnement lunettes.

Avec MySantéclair, le client peut commander directement ses lentilles et bénéficier de tarifs et services privilégiés. Il peut également s'inscrire au programme lunettes et obtenir des conseils pour réaliser son achat.

Achat de lentilles et de lunettes à des tarifs privilégiés.

- Achat rapide,
- Gain de temps.

COMMENT ÇA MARCHE

Lentilles en ligne avec lentillesmoinscheres.com

1. Le client accède au service depuis la page d'accueil de MySantéclair ou depuis le domaine « Optique » ;
2. Il clique sur « Trouver mes lentilles en ligne », et accède à une page de présentation du service ;
3. Il est dirigé vers le service lentillesmoinscheres.com avec indication du code permettant d'obtenir les remises ;
4. Il accède au site partenaire ;
5. Lors de la commande, il saisit le code promotionnel ALL2011752 pour bénéficier des avantages Santéclair.

Le client a besoin de lunettes et de conseils pour réaliser votre achat ?

Grâce au programme Mon repère lunettes conçu avec les verriers et les opticiens partenaires Santéclair, le client aura toutes les clés en main pour :

- **mieux comprendre** son défaut visuel,
- choisir le **meilleur équipement** en fonction de son besoin,
- connaître tous **les avantages** auprès des opticiens partenaires Santéclair pour bénéficier d'un équipement optique de qualité à tarifs négociés,
- obtenir toutes les **informations utiles** pour préparer sa visite chez l'opticien,
- avoir des **conseils pratiques** pour entretenir ses nouvelles lunettes après achat ou préserver la santé de ses yeux par exemple.

1. **Pour s'inscrire au programme, il peut contacter un conseiller Santéclair** (au numéro indiqué sur sa carte de tiers payant) **ou se connecter à MySantéclair** depuis son espace client Allianz ;
2. **Il recevra un email pour finaliser son inscription ;**
3. **Dans le formulaire d'inscription, il saisit ses corrections visuelles** inscrites sur l'ordonnance fournie par son ophtalmologue. Cette étape lui permettra de bénéficier d'un programme dédié tenant compte de son défaut visuel ;
4. **Il recevra ensuite régulièrement des informations personnalisées** par email avant et après sa visite chez l'opticien.

Ce service est inclus dans le contrat Santé Allianz.
Accessible sur MySantéclair, depuis l'Espace client allianz.fr en cliquant sur le bouton **« Voir tout »** dans la rubrique **« Mes démarches »**, puis sur **« Accéder à mes services Santéclair »** (dans la rubrique **« Mes autres démarches »**).

© Allianz2022

SANTÉ
FICHE N° 10

Coaching nutrition

(Client affilié et sa famille)

SERVICE OFFERT PAR ALLIANZ

Atout
Service accessible aux ayant-droit de plus de 18 ans

SANTÉCLAIR mon repère santé

mySANTÉCLAIR

Coaching Nutrition avec Santéclair : l'accompagnement sur toute la ligne.

Sur MySantéclair, le client accède à un programme personnalisé pour perdre du poids durablement sans faire un régime.

Il réapprend les fondamentaux de l'alimentation pour changer en profondeur son comportement alimentaire.

Un programme en ligne de Thérapie Comportementale et Cognitive pour réapprendre à manger en fonction des besoins, sans excès et sans privation.

La possibilité de poser des questions au coach avec une réponse dans les 2 jours.

COMMENT ÇA MARCHE

1. Le client accède à MySantéclair et clique sur « Me faire coacher sur ma nutrition » depuis la page d'accueil ou depuis le domaine « Médecine douce » ;
2. Il accède à la page de présentation du service ;
3. Il s'authentifie et accède au coaching nutrition comprenant :
   - un bilan détaillé de son comportement alimentaire,
   - un parcours alimentaire personnalisé pour réapprendre à manger de façon intuitive en respectant sa faim et sa satiété,
   - une méthode pour apprendre à gérer les envies de manger émotionnelles sans excès alimentaire,
   - un coaching personnalisé avec des spécialistes du comportement alimentaire qui suivent son avancement et la possibilité de poser une question par e-mail avec une réponse sous 2 jours,
   - des défis ludiques et des activités libres.

Ce service est inclus dans le contrat Santé et **offert** par Allianz.
Accessible sur MySantéclair, depuis l'Espace client allianz.fr en cliquant sur le bouton **« Voir tout »** dans la rubrique **« Mes démarches »**, puis sur **« Accéder à mes services Santéclair »** (dans la rubrique **« Mes autres démarches »**).

© Allianz2022

SANTÉ
FICHE N° 11

Coaching sommeil

(Client affilié et sa famille)

SERVICE OFFERT PAR ALLIANZ

Atout
Service accessible aux ayant-droit de plus de 18 ans

Coaching Sommeil sur MySantéclair : il y a mieux que compter les moutons pour trouver le sommeil.

Difficultés d'endormissement, éveils nocturnes ou réveils précoces depuis plus de 3 mois avec des conséquences en journée : fatigue, difficultés de concentration, baisse de vigilance, troubles de l'humeur…

Ce service permet d'accéder, avec des experts psychologues, à un programme personnalisé pour retrouver le sommeil naturellement en 3 mois.

Un programme en ligne qui aide à vaincre l'insomnie en utilisant des techniques de Thérapies Comportementales et Cognitives (TCC) validées cliniquement.

La possibilité de poser une question au coach avec une réponse dans les 2 jours.

COMMENT ÇA MARCHE

1. Le client accède à MySantéclair et clique sur « Me faire coacher sur mon sommeil » depuis la page d'accueil ou depuis le domaine « Médecines douces » ;
2. Il accède à la page de présentation du service ;
3. Il s'authentifie et accède au coaching ;
4. Il bénéficie d'un bilan détaillé sur son sommeil ;
5. Il reconditionne positivement son sommeil avec l'agenda du sommeil en ligne et les bilans personnalisés qui l'accompagnent ;
6. Un apprentissage avec des exercices adaptés au quotidien pour améliorer l'hygiène du sommeil, pratiquer la relaxation en situation et améliorer la transition vers le sommeil ;
7. Un encadrement par des coachs psychologues qui animent des chats et la possibilité de poser une question à un coach avec une réponse sous 2 jours.

Ce service est inclus dans le contrat Santé et **offert** par Allianz.
Accessible sur MySantéclair, depuis l'Espace client allianz.fr en cliquant sur le bouton **« Voir tout »** dans la rubrique **« Mes démarches »**, puis sur **« Accéder à mes services Santéclair »** (dans la rubrique **« Mes autres démarches »**).

© Allianz2022

SANTÉ
FICHE N° 12

Coaching sportif

(Client affilié et sa famille)

Atout
-5%
de remise
sur tous les cours

Coaching Sportif sur MySantéclair :
le sport c'est bon pour la santé, quand on est malade aussi !

Entretenir sa forme physique, retrouver la forme après une hospitalisation, mieux vivre un traitement médical, prévenir l'aggravation ou la récidive d'une maladie chronique…

Ce service met le client en relation avec des coachs sportifs près de chez lui dont certains sont spécialisés dans l'Activité Physique Adaptée (APA).

Un coaching personnalisé adapté à l'état de santé et au porte-monnaie de chacun.

Géolocalisation et disponibilités de 800 coachs dont environ 200 APA à travers la France.

- Aides au financement : déduction fiscale SAP, chèques CESU…
- Tableau de bord pour le suivi des factures et des cours,
- Édition des attestations,
- 5 % de remise sur les cours quelle que soit la formule choisie et 20 % de réduction supplémentaire sur les cours en visio avec le code LIVE.

COMMENT ÇA MARCHE

1. Le client accède à MySantéclair et clique sur « Trouver un coach sportif » depuis la page d'accueil ou depuis les domaines « Hospitalisation, Médecines douces ou Médecins ou Paramédicaux » ;
2. Il accède à la page de présentation du service ;
3. Il s'authentifie et accède au coaching ;
4. Il consulte les fiches des coachs autour de lui, dans plus de 12 disciplines ;
5. Il précise s'il souhaite un coaching individuel, à domicile ou en extérieur ou en visio ;
6. Il réserve et paye en ligne en toute sécurité ;
7. Il bénéficie d'un bilan personnalisé en début de séance ;
8. Il accède à ses factures pour les déductions fiscales.

Ce service est inclus dans le contrat Santé Allianz.
Accessible sur MySantéclair, depuis l'Espace client allianz.fr en cliquant sur le bouton **« Voir tout »** dans la rubrique **« Mes démarches »**, puis sur **« Accéder à mes services Santéclair »** (dans la rubrique **« Mes autres démarches »**).

© Allianz2022

SANTÉ
FICHE N° 13

Informations pratiques santé

(Client affilié et sa famille)

Atout services

SERVICE OFFERT PAR ALLIANZ

SANTÉCLAIR mon repère santé — mySANTÉCLAIR — Allianz Assistance

Des informations utiles sur la santé avec Santéclair et Allianz Assistance.

À tout moment, le client a accès à des informations utiles d'ordre général sur la santé ou concernant une hospitalisation.

- Informations générales par téléphone.
- Guide d'automédication.
- Classement des établissements hospitaliers.
- 40 fiches et conseils pratiques pour accompagner une hospitalisation.

COMMENT ÇA MARCHE

Informations générales

Allianz Assistance communique par téléphone des renseignements utiles d'ordre général sur la santé et l'hospitalisation.

Fiches hospitalisation

Santéclair met à la disposition du client 40 fiches d'information et de conseils pratiques pour l'accompagner tout au long de son hospitalisation, accessibles depuis MySantéclair : *Préparer son séjour*, *Avoir les bons réflexes pendant son hospitalisation*, *Anticiper sa sortie*...

- **Avant :** choix de l'établissement, formalités d'admission, conseils hygiène...
- **Pendant :** formalités, coût de l'hospitalisation, check-list...
- **Après :** activité physique, soins de suite, informations de santé...).

Classement des établissements hospitaliers

Santéclair met à la disposition du client le palmarès des établissements hospitaliers et le classement des meilleurs hôpitaux (publics ou privés) et cliniques par spécialité et par localisation établi chaque année par Le Point, accessible depuis MySantéclair.

Guide d'automédication

Santéclair met à la disposition du client une information comparative, objective et indépendante sur le médicament d'automédication, accessible depuis MySantéclair :

- Près de 2 000 médicaments accessibles sans prescription médicale obligatoire, évalués en fonction d'un critère efficacité / tolérance (mise-à-jour annuelle des données),
- L'indication du prix moyen de vente (car la plupart des médicaments sont vendus à prix libres).

Ce service est inclus dans le contrat Santé et **offert** par Allianz.

Accessible sur MySantéclair, depuis l'Espace client allianz.fr en cliquant sur le bouton **« Voir tout »** dans la rubrique **« Mes démarches »**, puis sur **« Accéder à mes services Santéclair »** (dans la rubrique **« Mes autres démarches »**).

Accessible auprès d'Allianz Assistance :

CONTRATS ACE

- Numéro d'appel réservé au client 7j/7 24h/24 :
  - de France, n° Cristal* : 01 40 25 58 28
  - de l'étranger* : + 33 1 40 25 58 28
- N° de protocole Allianz à communiquer : 921 539 ainsi que le n° de contrat Santé Allianz.

CONTRATS HORS ACE

- Numéro d'appel réservé au client 7j/7 24h/24 :
  - de France, n° Cristal* : 09 69 323 536
  - de l'étranger* : + 33 1 40 25 58 28
- N° de protocole Allianz à communiquer : 620 858 ainsi que le n° de contrat Santé Allianz.

*appel non surtaxé.

© Allianz2022

SANTÉ
FICHE N° 14

Analyse de symptômes et orientation

(Client affilié et sa famille)

SERVICE OFFERT PAR ALLIANZ

Atout
Une évaluation rapide des symptômes

SANTÉCLAIR mon repère santé — mySANTÉCLAIR

Un guide pour être bien orienté en cas de problème de santé.

Ce service permet au client d'analyser ses symptômes en toute confidentialité et d'être orienté vers les bons praticiens grâce à un outil pensé et conçu par des médecins.

- Information
- Orientation

DANS QUEL CAS UTILISER CE SERVICE

Mal à la tête, au dos, le client se demande comment agir.

- Un outil performant conçu et mis à jour par une équipe de médecins et de scientifiques.
- Une évaluation rapide des symptômes avec un résumé des causes possibles.
- Des informations claires sur le caractère d'urgence de la situation (se rendre aux urgences, réaliser une consultation avec un Médecin, se soigner par automédication) et sur la démarche à suivre (bénéficier des services Santéclair les plus pertinents).

Les données sont traitées en totale confidentialité

COMMENT ÇA MARCHE

1. Le client crée son compte ou se connecte à son compte sur MySantéclair ;
2. Il renseigne son profil et indique pour qui il réalise l'évaluation (lui-même, un membre de sa famille ou un proche) ;
3. Il décrit les symptômes et répond aux questions personnalisées ;
4. Il obtient une analyse et la démarche à suivre ;
5. Il est orienté vers les services Santéclair les plus adaptés à la situation : téléconsultation, prise de rendez-vous en ligne avec un médecin, géolocalisation de praticiens, guide d'automédication…

IMPORTANT

Ce service n'est pas un service d'urgence.
En cas d'urgence, le client doit contacter le 15 ou le 112 (Numéro d'urgence européen).

Ce service est inclus dans le contrat Santé et **offert** par Allianz.
Accessible sur MySantéclair, depuis l'Espace client allianz.fr en cliquant sur le bouton **« Voir tout »** dans la rubrique **« Mes démarches »**, puis sur **« Accéder à mes services Santéclair »** (dans la rubrique **« Mes autres démarches »**).

© Allianz2022

SANTÉ
FICHE N° 15

Nouveauté mars 2022

Santé mentale

(Client affilié et sa famille)

Garder ou retrouver le moral avec les nouveaux services santé mentale sur MySantéclair !

Mal-être passager ou troubles sévères, les nouvelles solutions « Bien dans ma tête » répondent aux différentes problématiques des clients (stress, troubles du sommeil, deuil, harcèlement, mal-être...)

Consultations vidéo ou en cabinet

LE SERVICE

Évaluation Analyse de symptômes et orientation

Le client fait le point sur son état psychologique ou celui d'un proche grâce à l'outil d'analyse de symptômes et d'orientation.

Coaching bien-être

- Un programme personnalisé pour aider à gérer son stress, sommeil et alimentation au quotidien et retrouver un meilleur équilibre de vie.
- Un accompagnement en ligne par des coachs psychologues, basé sur les TCC (thérapies comportementales et cognitives).

Consultation

- **Consulter un psy en vidéo**
  Des consultations vidéos avec un psychologue, psychiatre, psychothérapeute sans limite de nombre, RV avec le praticien de son choix, suivi par le même praticien.
- **Consultation en cabinet**
  Un référentiel de **plus de 18 000 praticiens référencés** selon des critères de formation et de pratique reconnus : psychologues cliniciens, psychothérapeutes, psychanalystes, psychopraticiens, psychiatres et pédopsychiatres.

Information en cas d'hospitalisation ou de crise

Palmarès des meilleurs services hospitaliers psychiatriques

Accès aux meilleurs hôpitaux prenant en charge les principaux troubles psychiatriques : dépression, schizophrénie, troubles bipolaires... avec les indicateurs retenus pour déterminer la note de l'établissement.

Trouver un service d'urgence psychiatrique

Un annuaire enrichi répertoriant les services et numéros d'urgence associés :

- des centres d'accueil et de crise dédiés aux urgences psychiatriques,
- des services d'urgences générales avec personnel de psychiatrie 24/7.
- des informations et des conseils sur le temps d'attente, les bonnes pratiques à adopter, les documents à apporter...

L'offre « Bien dans ma tête » est incluse dans le contrat Santé et **offert** par Allianz. **Accessible sur MySantéclair**, depuis l'Espace client allianz.fr en cliquant sur le bouton **« Voir tout »** dans la rubrique **« Mes démarches »**, puis sur **« Accéder à mes services Santéclair »** (dans la rubrique **« Mes autres démarches »**) ou directement depuis l'appli mobile MySantéclair.

© Allianz2022

SANTÉ
FICHE N° 16

L'appli MySantéclair

(Client affilié et sa famille)

SERVICE OFFERT PAR ALLIANZ

Atout services

Tout l'univers MySantéclair dans la poche.

MySantéclair, la plateforme d'orientation santé qui aide ses 10 millions de bénéficiaires à optimiser leur choix santé est accessible en version Appli.

Accès à des professionnels de santé partenaires ou recommandés, dans de nombreuses pathologies.

Le client accède à des soins et des équipements de qualité à des tarifs négociés chez les partenaires Santéclair.

- Des services en ligne qui font gagner du temps au client,
- Des délais de réponse réactifs.

COMMENT ÇA MARCHE

1. Le client se connecte à son espace client et se rend dans MySantéclair ;
2. Une bannière d'incitation au téléchargement de l'appli mobile MySantéclair est affichée :
3. Le client a déjà un compte MySantéclair :
   - Il télécharge l'appli depuis l'app Store ou Google Play,
   - Il lance l'appli mobile et saisit l'email et le mot de passe de son compte.

   Le client n'a pas de compte Mysantéclair :
   - Il crée son compte,
   - il télécharge l'appli mobile via le lien qui lui est envoyé par mail,
   - il lance l'appli mobile et saisit l'email et le mot de passe de son compte.
4. Il bénéficie alors de plusieurs fonctions utiles :
   - la fonction « se souvenir de moi » pour mémoriser l'email,
   - la fonction « mot de passe oublié » pour réinitialiser son mot de passe,
   - l'activation des notifications, proposée dès la première connexion,
   - la fonction Touch ID / FACE ID, dès la deuxième connexion,
   - Le récapitulatif de l'ensemble des services auxquels il a droit visible sur la page d'accueil.

LES ATOUTS DE L'APPLI

Simple et intuitive

Tout l'univers MySantéclair dans la poche, avec une navigation totalement adaptée au smartphone.

Notifications personnalisées

L'utilisateur reste toujours informé sur les nouveautés et actualités de son compte.

Connexion simplifiée

Grâce à la reconnaissance faciale ou digitale, l'utilisateur accède plus rapidement à MySantéclair et aux services santé.

Sécurité

Une gestion sécurisée des données de l'utilisateur.

Ce service est inclus dans le contrat Santé et **offert** par Allianz.
Accessible sur MySantéclair, depuis l'Espace client allianz.fr en cliquant sur le bouton **« Voir tout »** dans la rubrique **« Mes démarches »**, puis sur **« Accéder à mes services Santéclair »** (dans la rubrique **« Mes autres démarches »**).

© Allianz2022

SANTÉ
FICHE N° 17

Nouveauté
janvier 2022

Prévention des TMS

(Salarié affilié uniquement)

axomove

Accompagner les affiliés aux contrats APE dans la prévention des troubles-musculosquelettique (TMS) :

87 % des maladies professionnelles reconnues sont des TMS,
30 % des arrêts de travail sont causés par des TMS.

Accès à des praticiens sélectionnés.

- Exercices et téléconsultations en vidéo,
- Echanges par chat avec les kinésithérapeutes préventeurs.

LE SERVICE

Accompagnement personnalisé par des kinésithérapeutes spécialisés

Un parcours complet :

- auto-évaluation de la santé via un questionnaire,
- exercices physiques préventifs avec un coach en vidéo,
- téléconsultations en visioconférence avec un kinésithérapeute, suivies d'un programme d'exercices personnalisés en vidéos,
- échanges par chat,
- tableaux de bord d'activité physique,
- indicateurs de forme (stress, qualité de sommeil, douleur, anxiété...) permettent au client de suivre l'évolution de sa situation et de mesurer ses résultats.

COMMENT ÇA MARCHE

Consulter un kiné en vidéo

1. Le client crée son compte sur le site Axomove : axomove.com/allianz ;
2. Dans le formulaire dédié, il renseigne le numéro de son contrat Allianz Prévoyance Entreprise (APE) ;
3. À partir de la 2e connexion au site Axomove, le client pourra se connecter directement avec son e-mail et son mot de passe.

LES PLUS

Accompagnement de bout en bout

- 4 bilans santé physique en téléconsultation vidéo avec un kinésithérapeute préventeur (par affilié et par an).
- Plus de 50 programmes d'exercices sous forme de coaching vidéo.
- Service accessible 24 h/24 et 7j/7.

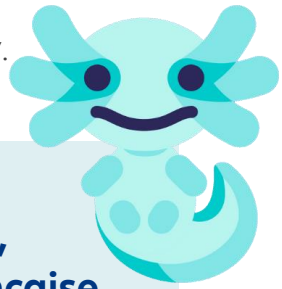

AXOMOVE, une start up française

- Créée en 2017 par un kinésithérapeute et un de ses patients,
- Spécialisée dans le développement de solutions e-santé de rééducation et de prévention en santé physique,
- Ses services sont utilisés par plusieurs dizaines de milliers de patients en établissements de santé et de salariés d'entreprises de tout secteur d'activité.

© Axomove 2020

Ce service est inclus dans le contrat Prévoyance collectives APE et offert par Allianz.

Accessible via le site Axomove : axomove.com/allianz.

© Allianz2022

→ Sommaire

Services Allianz Assistance

(Client affilié et sa famille)

Allianz Assistance

Atout
Une assistance à tout moment partout dans le monde

24 h/24, 365 jours par an, Allianz Assistance intervient partout dans le monde pour apporter des solutions adaptées à ses clients entreprises et particuliers.

Allianz Assistance met à disposition de ses entreprises partenaires des solutions innovantes pour protéger leurs clients dans le monde entier, dans les domaines de l'assistance automobile, habitat, santé, services aux personnes, emploi retraite.

Choisir Allianz Assistance, c'est disposer de services d'assistance experts, reconnus dans le monde entier et d'une expérience client unique qui s'adapte aux nouveaux usages.

- Information et orientation.
- Mise en relation avec des services à la personne.
- Accompagnement en cas d'hospitalisation y compris ambulatoire.

COMMENT ÇA MARCHE

Allianz Partners porte assistance et assure protection et soins en France et à l'étranger. Parmi les leaders mondiaux B2B2C dans les domaines de l'assistance, de l'assurance voyage, de l'automobile, de la santé à l'international, de l'habitat et de l'emploi, Allianz Partners développe des services, porte assistance et assure protection et soins en France et à l'étranger.

ALLIANZ PARTNERS EN CHIFFRES

- Plus de 2 000 salariés en France.
- Près de 6 000 prestataires partout en France pour répondre à plus de 2,5 millions de demandes de services.
- Les équipes opérationnelles sont composées d'experts dans chaque domaine : les chargés d'assistance travaillent en étroite collaboration avec médecins, infirmiers, assistantes sociales, psychologues, experts de l'habitat, techniciens automobiles...

Pour plus d'informations, consulter le site www.allianz-partners.fr

© Allianz2022

SANTÉ
FICHE N° 18

Bouquet de services en cas d'hospitalisation

(Client affilié et sa famille)

Allianz Assistance

SERVICE OFFERT PAR ALLIANZ

Atout
Jusqu'à 12 séances Psy prises en charge

En cas d'hospitalisation, le client a accès à un large bouquet de services pour s'informer, être accompagné avant, pendant et après son hospitalisation, faciliter sa vie ainsi que celle de sa famille.

- Accompagnement psychologique.
- Mise en relation avec des services à la personne.
- Accompagnement en cas d'hospitalisation y compris ambulatoire.

COMMENT ÇA MARCHE

Accompagnement par un psychologue

- Première évaluation par téléphone, jusqu'à 3 entretiens téléphoniques,
- Puis, en face-à-face avec un psychologue jusqu'à 12 séances avec prise en charge maximum de 80 € / séance.

Ce service est accessible dans les 15 jours qui suivent la date de sortie de l'hospitalisation.

Mise en relation avec des services à la personne

- Mise en relation avec le réseau de prestataires agréés dans le cadre de la loi Borloo,
- Les coûts des devis et des prestations utilisées sont à la charge du bénéficiaire.

Ce service est disponible par téléphone du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 8 h à 20 h.

Faciliter le quotidien en cas d'hospitalisation y compris ambulatoire

- Aide à domicile jusqu'à 600 € TTC, préparation du retour…
- Transport, déplacement d'un proche au domicile…
- Garde au domicile des enfants / petits-enfants, conduite à l'école et/ou aux activités extra scolaires, assistance aux animaux de compagnie chiens et chats…
- Portage de repas, livraison de courses, de médicaments, de matériel médical…

Ce service est disponible dans la limite de 2 hospitalisations par année civile et est accordé en tenant compte de la situation particulière et individuelle de l'assuré.

Ce service est inclus dans le contrat Santé et **offert** par Allianz.

Conditions d'accès auprès d'Allianz Assistance :

CONTRATS ACE

- Numéro d'appel réservé au client 7j/7 24h/24 :
  - de France, n° Cristal* : 01 40 25 58 28
  - de l'étranger* : + 33 1 40 25 58 28
- N° de protocole Allianz à communiquer : 921 539 ainsi que le n° de contrat Santé Allianz.

CONTRATS HORS ACE

- Numéro d'appel réservé au client 7j/7 24h/24 :
  - de France, n° Cristal* : 09 69 323 536
  - de l'étranger* : + 33 1 40 25 58 28
- N° de protocole Allianz à communiquer : 620 858 ainsi que le n° de contrat Santé Allianz.

*appel non surtaxé.

© Allianz2022

SANTÉ
FICHE N° 19

Prise en charge des enfants et des ascendants

(Client affilié et sa famille)

SERVICE OFFERT PAR ALLIANZ

Atout services

Allianz Assistance

Prendre soin des enfants en cas d'hospitalisation du client avec Allianz Assistance.

En cas d'hospitalisation, Allianz Assistance prend le relais et veille sur les enfants de moins de 16 ans et fiscalement à charge.

Transfert des enfants.

- Garde des enfants à domicile,
- Aide pédagogique.

Conduite à l'école ou aux activités extra-scolaires.

COMMENT ÇA MARCHE

Transfert des enfants

Organisation et prise en charge du coût d'un transport aller et retour jusqu'au domicile d'un proche désigné par le bénéficiaire.

OU

Garde à domicile des enfants

- La garde s'effectue dans la limite des disponibilités locales et des horaires d'ouverture des réseaux de garde. Elle est réalisée par un professionnel agréé.
- Sa mission : garder les enfants du bénéficiaire au domicile, préparer les repas, apporter des soins quotidiens (à l'exclusion des soins médicaux), accompagner les enfants à la crèche, à l'école ou à leurs activités extra-scolaires et retourner les chercher, à condition que le déplacement se fasse sans véhicule.
- Chaque garde dure au minimum 3 h et peut être fournie entre 8 h et 19 h du lundi au samedi, hors jours fériés.
- Allianz Assistance prend en charge la prestation dans la limite de 250 euros TTC.

OU

Conduite à l'école et/ou aux activités extra-scolaires des enfants

- Si aucun proche ne peut assurer le transport des enfants à l'école ou aux activités extra-scolaires, Allianz Assistance peut prendre en charge le transport en taxi aller et retour des enfants depuis le domicile, dans la limite de 250 € TTC.
- L'enfant sera obligatoirement accompagné d'un adulte désigné par le bénéficiaire.
- Aide pédagogique : en cas d'absence scolaire supérieure à 2 semaines, prise en charge d'un répétiteur scolaire pendant 15 h par semaine jusqu'à la reprise des cours.
- Veille sur les ascendants par une personne de compagnie dans la limite de 24h.

Ce service est inclus dans le contrat Santé et **offert** par Allianz.

Conditions d'accès auprès d'Allianz Assistance :

CONTRATS ACE

- Numéro d'appel réservé au client 7j/7 24h/24 :
  - de France, n° Cristal* : 01 40 25 58 28
  - de l'étranger* : + 33 1 40 25 58 28
- N° de protocole Allianz à communiquer : 921 539 ainsi que le n° de contrat Santé Allianz.

CONTRATS HORS ACE

- Numéro d'appel réservé au client 7j/7 24h/24 :
  - de France, n° Cristal* : 09 69 323 536
  - de l'étranger* : + 33 1 40 25 58 28
- N° de protocole Allianz à communiquer : 620 858 ainsi que le n° de contrat Santé Allianz.

*appel non surtaxé.

© Allianz2022

SANTÉ
FICHE N° 20

Bouquet de services en cas de maladie grave

(Client affilié et sa famille)

SERVICE OFFERT PAR ALLIANZ

Atout services

Allianz Assistance

En cas de maladie grave, des services pour le client et ses proches avec Allianz Assistance.

En cas de maladie grave, Allianz Assistance accompagne le client ainsi que ses proches avec des services dédiés pour faire face à la situation et mieux gérer le quotidien.

Un panier de services mis à la disposition du client et de ses proches.

COMMENT ÇA MARCHE

Pour le client

- Panier de service, dans la limite de 600 € TTC, à utiliser par le client à sa convenance : moyen de transport, hébergement, garde d'enfants, garde d'animaux de compagnie, aide ménagère.
- Évaluation des besoins en services à la personne et mise en relation avec des prestataires de services agréés. Le règlement des prestataires reste à la charge du bénéficiaire ou du proche de l'assuré.
- Aide dans ses démarches administratives et sociales : identification des organismes à contacter, rédaction des courriers et constitution des dossiers, recherche de financements auprès d'organismes agréés.

Pour les proches

- Modules de sensibilisation par téléphone, formation pratique à domicile par une infirmière, entretiens téléphoniques avec un psychologue, orientation vers des groupes de parole.
- Évaluation des besoins : contexte, habitude de vie, environnement, matériel… pour aider à obtenir les aides auxquelles ils peuvent prétendre compte tenu de leur situation personnelle.
- Coordination entre les personnes (professionnels médico-sociaux) et les organismes sollicités.
- Accompagnement des aidants pour la constitution des dossiers administratifs.
- Mise à disposition de prestations pour permettre aux proches de faire une pause dans la limite de 500 € TTC : auxiliaire de vie, aide ménagère qui effectue les petits travaux ménagers quotidiens (repassage, ménage, aide à la préparation des repas, etc.) au domicile du bénéficiaire ou du proche de l'assuré.

Ce service est inclus dans le contrat Santé et **offert** par Allianz.

Conditions d'accès auprès d'Allianz Assistance :

CONTRATS ACE

- Numéro d'appel réservé au client 7j/7 24h/24 :
  - de France, n° Cristal* : 01 40 25 58 28
  - de l'étranger* : + 33 1 40 25 58 28
- N° de protocole Allianz à communiquer : 921 539 ainsi que le n° de contrat Santé Allianz.

CONTRATS HORS ACE

- Numéro d'appel réservé au client 7j/7 24h/24 :
  - de France, n° Cristal* : 09 69 323 536
  - de l'étranger* : + 33 1 40 25 58 28
- N° de protocole Allianz à communiquer : 620 858 ainsi que le n° de contrat Santé Allianz.

*appel non surtaxé.

© Allianz2022

PRÉVOYANCE
FICHE N° 21

Informations juridiques et pratiques

(Client affilié et sa famille)

Allianz Assistance

SERVICE OFFERT PAR ALLIANZ

Atout services

Informations juridiques et pratiques avec Allianz Assistance.

À tout moment, le client et les membres de sa famille ont accès à un service personnalisé d'informations juridiques et pratiques.

Informations générales sur la santé et l'hospitalisation.

Accès par téléphone à un service d'informations juridiques et pratiques en cas d'invalidité et de décès.

COMMENT ÇA MARCHE

- Sur simple appel téléphonique, les conseillers d'Allianz Assistance communiquent au client des informations juridiques et pratiques :
  - d'ordre général sur la santé et l'hospitalisation,
  - en cas d'invalidité (aménagement du logement, prestations, fournisseurs de matériel, loisirs et vie culturelle...),
  - en cas de décès (transport du corps, démarches, obsèques, succession...).
- Ce service complète l'assistance en cas d'arrêt de travail, d'hospitalisation ou de décès.

Ce service est inclus dans le contrat Prévoyance et **offert** par Allianz.

Conditions d'accès auprès d'Allianz Assistance :

CONTRATS APE
- Numéro d'appel réservé au client 7j/7 24h/24 :
  - de France, n° Cristal* : : 01 40 25 58 63
  - de l'étranger* : + 33 1 40 25 58 63
- N° de protocole Allianz à communiquer : 920 716 ainsi que le n° de contrat Prévoyance Allianz.

CONTRATS HORS APE
- Numéro d'appel réservé au client 7j/7 24h/24 :
  - de France, n° Cristal* : 09 69 323 536
  - de l'étranger* : + 33 1 40 25 58 63
- N° de protocole Allianz à communiquer : 620 857 ainsi que le n° de contrat Prévoyance Allianz.

*appel non surtaxé.

© Allianz2022

PRÉVOYANCE
FICHE N° 22

Des services en cas d'invalidité ou de décès

(Client affilié et sa famille)

Allianz Assistance

SERVICE OFFERT PAR ALLIANZ

Atout
Des services dédiés en cas d'invalidité ou de décès

Un accompagnement personnalisé du client en cas d'invalidité ou de décès.

Allianz Assistance met à la disposition du client et de sa famille des services en cas d'invalidité ou de décès.

- Accompagnement du client hospitalisé.
- Aide en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation d'un enfant.
- Accompagnement de la famille en cas de décès du client ou de son conjoint.

COMMENT ÇA MARCHE

Information et orientation

- Droits du conjoint et de ses enfants en cas de décès.
- Santé & la prévention, le handicap, l'offre de soins hospitaliers.
- Assistance en cas d'arrêt de travail (+ de 30 j) ou d'hospitalisation (+ de 3 j).

Accompagner en cas d'hospitalisation

Venue d'un proche au chevet du malade et son séjour à l'hôtel, garde ou transfert des enfants de moins de 15 ans, veille sur les ascendants, livraison des médicaments en urgence, garde des chiens et chats de compagnie, aide ménagère à domicile.

Aider en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation d'un enfant

Garde à domicile de l'enfant, présence d'un proche, aide pédagogique dans les matières principales

Aider la famille au décès de l'affilié ou de son conjoint

- Garde au domicile des enfants de moins de 15 ans par un proche ou une personne spécialisée, ou transfert des enfants chez un proche dans la limite de 60 h.
- En cas de décès en voyage, Allianz Assistance organise et prend en charge le rapatriement de corps et les frais annexes nécessaires au transport y compris le coût d'un cercueil de modèle simple.

Ce service est inclus dans le contrat Prévoyance et **offert** par Allianz.

Conditions d'accès auprès d'Allianz Assistance :

CONTRATS APE

- Numéro d'appel réservé au client 7j/7 24h/24 :
  - de France, n° Cristal* : : 01 40 25 58 63
  - de l'étranger* : + 33 1 40 25 58 63
- N° de protocole Allianz à communiquer : 920 716 ainsi que le n° de contrat Prévoyance Allianz.

CONTRATS HORS APE

- Numéro d'appel réservé au client 7j/7 24h/24 :
  - de France, n° Cristal* : 09 69 323 536
  - de l'étranger* : + 33 1 40 25 58 63
- N° de protocole Allianz à communiquer : 620 857 ainsi que le n° de contrat Prévoyance Allianz.

*appel non surtaxé.

© Allianz2022

→ Sommaire

Services Workplace Options

(Client affilié et sa famille)

SERVICE OFFERT PAR ALLIANZ

Atout services

WORKPLACE OPTIONS

Workplace Options propose une approche en prévention et gestion des risques humains et sociaux avec une large gamme de services et de solutions.

Programmes d'information et de prévention ouverts aux salariés des entreprises ayant adhéré à l'ADPS lors de la souscription de leur contrat collectif obligatoire Santé et/ou Prévoyance.

COMMENT ÇA MARCHE

Présent sur le territoire français et belge avec un réseau unique de proximité, Workplace Options est aujourd'hui la référence aux côtés des assureurs et des entreprises pour les accompagner.

CHAMPS D'INTERVENTIONS

- Politique santé et qualité de vie au travail.
- Formations et accompagnement aux processus de transformation et réorganisation.
- Gestion des conséquences d'événements post-traumatiques.
- Conseil managérial (Manager Assist).
- Écoute et accompagnement psychosocial des salariés.
- Aide au retour à l'emploi.

WORKPLACE OPTIONS EN CHIFFRES

- + de 70 millions de salariés bénéficiaires,
- + de 116 000 entreprises clientes,
- + de 1 800 intervenants en France.

Pour plus d'informations, consulter le site global.helpwhereyouare.com , code entreprise « ALLIANZ megazine ».

© Allianz2022

PRÉVOYANCE
FICHE N° 23

Aide au retour à l'emploi

(Client affilié et sa famille)

WORKPLACE OPTIONS

SERVICE OFFERT PAR ALLIANZ

Atout services

Le programme Réadaptation, retour à la santé et vie active a pour but d'aider les personnes en arrêt de travail pour longue maladie à reprendre la vie active.

Plan d'accompagnement psychologique, physique, professionnel pour une réinsertion professionnelle réussie.

COMMENT ÇA MARCHE

- Arrêt de travail de plus de 3 mois.
- Accompagnement accessible aux salariés des entreprises ayant opté pour ce service à la souscription.
- Service préconisé pour les structures de +150 salariés.
- Toutes les informations transmises relèvent du secret professionnel
- L'atteinte des objectifs du Plan se fait avec la collaboration de toutes les parties concernées.

1. La cellule médicale d'Allianz adresse le dossier de l'affilié à Workplace Options ;
2. Un premier échange est effectué avec le coordinateur Workplace Options pour évaluer les conséquences psychologiques, sociales et professionnelles des difficultés que rencontre l'affilié ;
3. Le coordinateur détermine avec lui la pertinence d'un accompagnement et des actions de soutien ;
4. Il peut rencontrer un intervenant psychosocial, un conseiller professionnel et un préparateur physique en santé ;
5. En accord avec l'affilié, son employeur peut être rencontré pour préparer sa reprise de travail. Si elle est possible en interne, il est aidé à se positionner sur un projet. Si elle ne l'est pas, il est accompagné dans une recherche d'emploi.

Ce service est proposé après analyse de la cellule médicale. Il est **offert** par Allianz et inclus dans les contrats Prévoyance comportant la garantie incapacité de travail et invalidité.

© Allianz2022

PRÉVOYANCE
FICHE N° 24

Accompagnement psychologique du salarié

(Client affilié et sa famille)

SERVICE OFFERT PAR ALLIANZ

Atout
Prise en charge immédiate

WORKPLACE **OPTIONS**

Ce service permet au client d'être accompagné pour dépasser des situations personnelles ou professionnelles difficiles, identifier le problème et éviter qu'une situation ne dégénère.

Service confidentiel d'écoute et d'accompagnement psychologique.

Mise en contact avec un psychologue dès que le client en ressent le besoin.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Service et appel gratuits pour le client.
- Souscription des garanties incapacité de travail et invalidité.

COMMENT ÇA MARCHE

- Plateforme d'accueil téléphonique accessible 24 h / 24 & 7 j / 7.
- Composer le numéro vert **0 800 00 67 01** gratuit depuis un téléphone fixe ou portable, l'appel est pris en charge immédiatement.
- Mise en relation avec un psychologue.
- Application smartphone « IConnectYou » - code d'accès **148102**
- Site dédié aux membres **global.helpwhereyouare.com** (code entreprise « ALLIANZ megazine »)

Consultation immédiate

- Le psychologue entreprend une démarche de conseil et de soutien psychosocial.
- Il détermine le nombre d'heures nécessaires en fonction de la problématique (dans la limite de 6 séances par dossier).

Accompagnement

- Le client peut bénéficier d'un accompagnement par téléphone, visio ou dans le réseau de psychologues proches de son domicile ou de son lieu de travail.
- Coaching AWARE, programme de réduction du stress basé sur la pleine conscience.

Ce service **offert** par Allianz est inclus dans les contrats Prévoyance comportant les garanties incapacité de travail et invalidité.

© Allianz2022

PRÉVOYANCE
FICHE N° 25

Programme AWARE

(Client affilié et sa famille)

WORKPLACE **OPTIONS**

SERVICE OFFERT PAR ALLIANZ

Atout
Vivre le moment présent

AWARE, le programme de réduction du stress basé sur la pleine conscience.
Il permet au client de réduire son stress, améliorer sa concentration, stimuler sa motivation et établir un meilleur équilibre entre le corps et l'esprit.

Réduire le stress, augmenter la motivation, et améliorer la concentration et le bien-être en général.

Selon une étude WPO, le service AWARE a permis l'amélioration de 57% de la capacité à gérer efficacement le stress.

COMMENT ÇA MARCHE

AWARE est un programme de pleine conscience qui aide les employés à vivre pleinement le moment présent. Il propose une approche de la gestion du stress qui se base sur la recherche. Les individus qui prennent part à ce programme apprennent à contrebalancer leur stress, à réduire leur distraction, à établir un meilleur équilibre entre le corps et l'esprit, et à stimuler leur bien-être de manière proactive.

- Approche personnalisée à l'aide d'un programme de pleine conscience adapté.
- Permettre d'accroître sa résilience, son bien-être et sa concentration.
- Apprentissage des exercices de pleine conscience lors de chaque séance de coaching (limité à 6 sessions).
- Sessions par téléphone avec un professionnel formé

CONDITIONS D'ACCÈS

- Service et appel gratuits pour le client.
- Souscription les garanties incapacité de travail et invalidité.

EN PRATIQUE

- Plate forme d'accueil téléphonique accessible 24 h / 24 & 7 j / 7.
- Composer le numéro vert 0 800 00 67 01 gratuit depuis un téléphone fixe ou portable, l'appel est pris en charge immédiatement.
- Demander le programme lors de l'appel téléphonique.
- Mise en relation avec un professionnel formé qui fixera des RDV avec le client pour commencer le programme Aware.

Ce service **offert** par Allianz est inclus dans les contrats Prévoyance comportant les garanties incapacité de travail et invalidité.

© Allianz2022

PRÉVOYANCE
FICHE N° 26

Application iConnectYou

SERVICE OFFERT PAR ALLIANZ

Atout 100% connecté

WORKPLACE OPTIONS

WPO a développé une application smartphone « iConnectYou » disponible sur Google Play et l'App Store.

COMMENT ÇA MARCHE

- Cette application permet aux utilisateurs d'accéder aux services WPO de différentes manières (tout en restant strictement sécurisé et confidentiel) :
  - Téléphone,
  - Vidéo,
  - Messagerie instantanée,
  - SMS.
- WPO fourni aux clients un code propre à leur entreprise pour qu'ils profitent des fonctionnalités de l'application.
- Les appels, la messagerie instantanée et le chat sont disponibles 24 h / 24 & 7 j / 7 dans toutes les langues référencées dans iConnectYou. L'accès vidéo est assuré en anglais 24 h / 24 & 7 j / 7 .
- Les clients bénéficiant des services WPO dans leurs contrats prévoyance Allianz ont accès à l'application IConnectYou.
- Les salariés via la section email/SMS/Chat de l'application, peuvent contacter WPO également dans le cadre du PAE ou demander à bénéficier du Programme AWARE. Pour toutes demandes qui sont faites par email / SMS / Chat, un clinicien va toujours recontacter le salarié par téléphone ou par vidéo. Cependant, les sessions AWARE ne pourront se faire que par téléphone.
- Pour le PAE, il y a aussi une fonction dans l'application qui permet d'appeler directement l'équipe clinique via le N° vert.

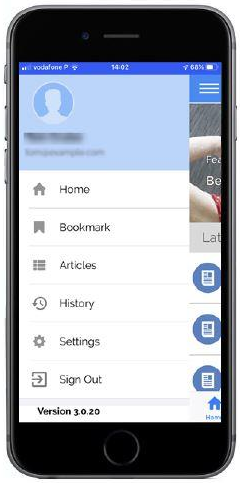

© Allianz2022

PRÉVOYANCE
FICHE N° 27

Manager assist

(Client Entreprise)

SERVICE OFFERT PAR ALLIANZ

Atout services

WORKPLACE OPTIONS

Conseil et accompagnement des managers avec Workplace Options.

Un soutien professionnel confidentiel aux managers pour résoudre efficacement les difficultés relationnelles avec leurs collaborateurs ou une équipe de travail.

Une solution concrète pour prévenir les risques psychosociaux et les problèmes d'absentéisme dus aux problématiques de management des équipes.

Service de conseil confidentiel par téléphone.

COMMENT ÇA MARCHE

- Appel du manager.
- Clarification de la situation.
- La demande de consultation peut être traitée en un ou plusieurs appels, selon les besoins déterminés par la situation.
- Exemples de situations traitées : préparer le retour d'un collaborateur après un arrêt de travail, gérer des personnalités difficiles, des résistances au changement, aborder une problématique d'addictions...

Ce service **offert** par Allianz est inclus dans les contrats comportant les garanties incapacité de travail et invalidité.

Conditions d'accès
- Souscription des garanties incapacité de travail et invalidité
- Service ouvert à tous les managers de l'entreprise

Le service est accessible du lundi au vendredi de 9 h à 17 h
en composant le numéro vert 0 810 10 30 30

© Allianz2022

PRÉVOYANCE
FICHE N° 28

Gestion de situations de crise

(Client Entreprise)

SERVICE OFFERT PAR ALLIANZ

Atout services

WORKPLACE OPTIONS

Interventions post-traumatiques avec Workplace Options.

Service d'aide professionnelle accessible 24 h / 24 et 7j / 7 pour aider les managers et les RH à gérer les situations de crise.

Déclenchement rapide d'une intervention sur site.

COMMENT ÇA MARCHE

- Intervention à plusieurs niveaux au sein de l'entreprise : dirigeants, RH, managers et responsables de sites, salariés (seul ou en groupe).
- Sur appel d'un responsable de l'entreprise (24 h / 24 et 7 j / 7), la situation est analysée par un psychologue qui évalue les répercussions possibles sur les salariés afin d'établir un plan d'actions.
- Une intervention sur site est réalisée 48 h à 72 h après l'événement :
  - rencontres avec la direction ou les responsables de services concernés,
  - interventions collectives menées par un psychologue spécialisé (débriefing, groupe de parole...),
  - déploiement d'une cellule psychologique sur le site si nécessaire,
  - consultations individuelles,
  - débriefing et bilan avec la direction,
  - compte rendu intégrant le nombre de salariés ayant bénéficié du dispositif, les points de vigilance évoqués avec les responsables rencontrés, les préconisations ou conseils par rapport à la situation et l'éventuel relais à mettre en place.

Ce service **offert** par Allianz est inclus dans le contrat Prévoyance des entreprises ayant souscrit la garantie Incapacité. Il est accessible par téléphone.

Conditions d'accès
- Ce service est accessible à toutes les entreprises de 1 à 500 salariés assurées en Prévoyance Collectives (incapacité de travail) auprès d'Allianz.
- Au delà de 500 salariés, ce service est sur-mesure et accessible sur devis.

Le service est accessible 24 h / 24 et 7 j / 7 en composant le numéro vert 0 810 10 30 30.

© Allianz2022

→ Sommaire

L'action sociale ADPS

SERVICE OFFERT EN PARTENARIAT AVEC ALLIANZ

Atout
Des actions sociales et solidaires

Partout en France, l'Association De Prévoyance Santé (ADPS) réalise et met en place des actions sociales et solidaires, des programmes d'information et de prévention santé.

Programmes d'information et de prévention ouverts aux salariés des entreprises adhérentes à l'ADPS lors de la souscription de leur contrat collectif obligatoire Santé et/ou Prévoyance.

COMMENT ÇA MARCHE

L'ADPS en chiffres

- Créée il y a plus de 50 ans, elle compte 500 000 adhérents (particuliers ou entreprises) et plus d'un million de bénéficiaires des actions sociales (particuliers, TNS, commerçants, retraités, étudiants, salariés des entreprises adhérentes).
- 20 délégations régionales sur tout le territoire.

L'ADPS aide ses adhérents dans l'accès aux soins

Par un soutien et un accompagnement ponctuel en cas d'aléas de la vie (une prise en charge médicale ou sociale insuffisante, une prise en charge de cotisations d'assurance, une aide à la mobilité ou à l'achat de matériel médical, les conséquences d'un décès...).

L'ADPS réalise de nombreuses actions sociales et solidaires

Elle apporte un soutien financier et de proximité à de nombreuses associations engagées dans l'accompagnement du handicap et de la maladie, la promotion des liens intergénérationnels, la préservation et l'intégration sociale.

L'ADPS développe l'information et la prévention santé

- Elle favorise le bien-être et la santé, encourage les bons comportements, informe ses adhérents.
- Elle se mobilise auprès du grand public aux côtés des comités départementaux de la Ligue contre le cancer, notamment dans son opération « Mars Bleu » (sensibilisation au dépistage du cancer colorectal).
- Elle propose des programmes de prévention santé au profit des salariés des entreprises adhérentes.

L'ADPS soutient la recherche médicale et scientifique

- Elle soutient des actions de prévention notamment sur le thème « Bien vivre pour bien vieillir » ou « Comment vieillir en bonne santé ? ».
- Elle participe à des projets de recherche innovants sur la prévention du vieillissement en nouant des partenariats avec des instituts de recherche.

Pour plus d'information, consulter le site www.adps-sante.fr

Pour formuler une demande, écrire à actisoc@allianz.fr

© Allianz2022

SANTÉ / PRÉVOYANCE
FICHE N° 29

Aides sociales

(Client Entreprise – Clients affiliés et leur famille)

SERVICE OFFERT PAR ALLIANZ

Atout
Alternative aux propositions des mutuelles ou des IP

ADPS
PRÉVOYANCE SANTÉ

Action sociale individuelle et collective pour les entreprises adhérentes à l'ADPS.

Les entreprises adhérentes à l'ADPS ont la possibilité de solliciter l'association pour mettre en place des actions de prévention / promotion de la santé auprès de leurs salariés.

L'adhésion de l'entreprise à l'ADPS permet également aux salariés de l'entreprise d'accéder à l'aide sociale individuelle.

Aide sociale individuelle ou collective accessible aux salariés des entreprises adhérentes à l'ADPS.

COMMENT ÇA MARCHE

L'aide sociale de l'ADPS

- Aide ponctuelle aux salariés en difficulté pour faire face à leurs dépenses de soins et d'équipements en santé.
- Action sociale collective : l'ADPS propose ou participe à des programmes de prévention dans l'entreprise avec Allianz (ex : sensibilisation aux risques cardiovasculaires) ou indépendamment d'Allianz).
- Actualité et information santé sur son site : **www.adps-sante.fr**

Qui bénéficie de l'action sociale ADPS ?

- Toute entreprise adhérente à l'ADPS, détenant un contrat ACE ou APE (adhésion à l'ADPS systématique) peut bénéficier de l'action sociale.
- Toute entreprise ayant souscrit un contrat collectif Santé ou Prévoyance sur-mesure ayant fait le choix d'adhérer volontairement à l'ADPS au profit de ses salariés (bulletin d'adhésion à remplir).

Modalités de demande d'aide sociale individuelle

- Le salarié en difficulté adresse une demande d'aide accompagnée de pièces justificatives par courrier au Secrétariat Général de l'ADPS.
- Les informations utiles pour demander une aide ainsi que la liste des documents à fournir sont indiquées sur le site de l'association www.adps-sante.fr
- L'aide sociale est attribuée après étude du dossier, sur la base de critères objectifs.

Actions de prévention

- Les entreprises ont la possibilité de solliciter l'ADPS pour organiser des actions de prévention dans l'entreprise. Les demandes sont étudiées dans leur déclinaison opérationnelle et leur financement.

Ce service **offert** par Allianz est accessible aux entreprises adhérentes à l'ADPS.

Pour plus d'informations, consulter le site www.adps-sante.fr

Pour toute demande d'information, écrire à actisoc@allianz.fr

© Allianz2022

SERVICES EN LIGNE
FICHE N° 30

Naviguer dans l'Espace Client Entreprise

SERVICE OFFERT PAR ALLIANZ

Atout
Simplicité
Gain de temps
Satisfaction client

L'Espace Client Entreprise est le portail de services en ligne des clients détenteurs de contrats santé, prévoyance et retraite (Allianz PER Entreprise, Planéo et Soléo). Il est ouvert aux réseaux AEC, Agents, Courtage et Outre-mer.

- Consultation des contrats santé, prévoyance et retraite (Allianz PER Entreprise, Planéo, Soléo),
- Paiement des cotisations,
- Affiliation,
- Déclaration d'arrêt de travail,
- Demande de maintien de garanties,
- Changement ou mise à jour des coordonnées,
- Regroupement des documents liés à la vie du contrat.

COMMENT Y ACCÉDER

Le client retrouve son identifiant unique de connexion dans son mail de bienvenue, reçu suite à la souscription. Il peut également utiliser son adresse email pour se connecter.

COMMENT ÇA MARCHE

Une navigation facile à travers 6 pages :

- **« Accueil »** où s'affichent les informations essentielles et les alertes, l'aperçu des contrats, les coordonnées des interlocuteurs commerciaux ou service client,
- **« Contrats »** avec les contrats et les documents essentiels,
- **« Paiement »** pour payer les cotisations des contrats santé hors ACE, prévoyance toutes gammes et retraite (produits listés ci-dessus), où s'affichent le suivi et le statut des cotisations appelées,
- **« Salariés »** où faire des affiliations, une déclaration d'arrêt de travail ou une demande de maintien de garanties en ligne et consulter la liste des salariés,
- **« Documents »** qui affiche les appels de cotisation, relances d'appels de cotisation et appels de régularisation, récapitulatifs des déclarations d'arrêt de travail, avenants de taux...
- **« Compte »** où s'affichent les informations de l'Entreprise, les informations de connexion (mot de passe...) et les coordonnées bancaires avec la possibilité pour le client uniquement de les mettre à jour (uniquement pour les contrats santé et prévoyance).

Un Espace où le client peut gérer ses contrats en toute simplicité

- **Consultation :** consulter la liste des salariés, le détail des contrats, les échéances, les documents concernant la vie des contrats.
- **Actes administratifs :** changer son mot de passe, changer son adresse, ajouter ou modifier son RIB, changer le Siret (NIC).
- **Actes de gestion :** affilier un salarié, déclarer un arrêt de travail, faire une demande de maintien de garantie, déclarer les salaires.
- **Paiement des cotisations** (santé hors ACE, prévoyance toutes gammes et retraite - produits listés ci dessus).

Ce service **offert** par Allianz est accessible dans l'Espace Client Entreprise via l'url : https://client-entreprise.allianz.fr/#/login/ece

© Allianz2022

SERVICES EN LIGNE
FICHE N° 31

Affilier des salariés

SERVICE OFFERT PAR ALLIANZ

Atout services

Les clients Entreprise détenteurs d'un contrat santé et/ou prévoyance toutes gammes et/ou d'un contrat retraite (Allianz PER Entreprise, Planéo, Soléo) peuvent affilier leurs salariés depuis leur Espace Client Entreprise.

L'affiliation unitaire

PÉRIMÈTRE

- Les clients Entreprises peuvent affilier leurs salariés à leur(s) contrat(s) santé / prévoyance / retraite, un à un, directement depuis leur espace client.
- Elle est disponible pour les clients, les intermédiaires et les gestionnaires.

COMMENT ÇA MARCHE

1. Se rendre dans la page « Salariés »,
2. Cliquer sur le bouton « Affilier »,
3. Remplir les 4 étapes de saisie des informations.

L'affiliation multiple

PÉRIMÈTRE

- Cette fonctionnalité est ouverte aux clients détenteurs uniquement de contrats ACE.
- Elle est disponible pour les clients, les intermédiaires et les gestionnaires.

COMMENT ÇA MARCHE

1. Se rendre dans la page « Salariés »,
2. Cliquer sur le bouton « Affilier »,
3. Choisir « Affiliation de plusieurs salariés »,
4. Remplir un fichier Excel avec les informations des salariés, suivant le modèle fourni au début du formulaire d'affiliation.

LES + POUR LE CLIENT

Gain de temps

- L'affiliation est immédiate.
- Notamment quand les affiliations sont faites dans le prolongement de la souscription du contrat, la signature de l'affilié n'est plus nécessaire.
- La masse salariale pour le calcul des cotisations santé est mise à jour après chaque affiliation.

Ce service **offert** par Allianz est accessible dans l'Espace Client Entreprise via l'url : https://client-entreprise.allianz.fr/#/login/ece

© Allianz2022

SERVICES EN LIGNE
FICHE N° 32

Demande de maintien de garanties

SERVICE OFFERT PAR ALLIANZ

Atout services

Le client Entreprise peut faire une demande de maintien de garanties pour tout salarié quittant son entreprise, directement dans son Espace Client Entreprise.

LES + POUR LE CLIENT

Gain de temps

- La demande est faite facilement et rapidement.
- Elle est traitée rapidement.
- Le client est guidé dans le parcours.

COMMENT ÇA MARCHE

Conditions pour bénéficier du maintien des garanties

- La cessation du contrat de travail ne doit pas être consécutive à une faute lourde.
- L'ancien salarié doit remplir les conditions lui permettant de bénéficier de l'assurance chômage.
- Au titre de ce maintien, aucune cotisation ne peut être exigée de l'ancien salarié, après la date de cessation de son contrat de travail.

Concernant Allianz Composio Entreprise, le maintien à titre gratuit s'applique sur les garanties « Socle Santé » et « Renforts Santé » aux assurés et ayant droits présents sur le contrat Santé au moment de la rupture du contrat de travail pendant une durée maximale de 12 mois.

Conditions d'accès

Ce service est accessible à tous les contrats santé et prévoyance, ACE et hors ACE, APE et hors APE.

1. Se rendre sur la page « Salariés » de l'Espace Client Entreprise ;
2. Cliquer sur le nom du salarié concerné ;
3. Cliquer sur « déclarer un maintien de garanties » et renseigner les informations suivantes : date d'entrée, date de sortie, durée maximum du maintien de garanties, coordonnées e-mail et téléphone du salarié, puis sélectionner le ou les contrats concernés affichés ;
4. Tout ou partie de ces informations peuvent être pré- remplies si elles sont déjà connues dans le système de gestion ;
5. Cliquer sur « déclarer ».

Ce service **offert** par Allianz est accessible dans l'Espace Client Entreprise via l'url : https://client-entreprise.allianz.fr/#/login/ece

© Allianz2022

SERVICES EN LIGNE
FICHE N° 33

Déclarer un arrêt de travail

SERVICE OFFERT PAR ALLIANZ

Atout services

Le client Entreprise peut faire une déclaration d'arrêt de travail directement dans son Espace Client Entreprise.

LES + POUR LE CLIENT

Simplicité

- Les questions sont simples et leur nombre réduit.
- Le parcours de déclaration est ajusté à chaque situation :
  - seules les informations et justificatifs nécessaires sont demandés,
  - l'attestation médicale est personnalisée,
  - seul le document qui a été transmis doit donc être utilisé.

Accompagnement

Le client est guidé au cours des 7 étapes de déclaration qui est transmise une fois complète.

Gain de temps

Avec le téléchargement immédiat des documents justificatifs, la déclaration en ligne est faite en un temps et sa prise en charge est rapide.

COMMENT ÇA MARCHE

- Ce service est accessible aux clients Entreprises détenteurs d'un contrat APE ou d'un autre contrat prévoyance collectives ayant la garantie Incapacité.
- Ils peuvent déclarer un arrêt de travail en ligne, à partir de la page « Salariés ».
- Cette fonctionnalité est ouverte exclusivement aux clients.

Exclusions

- Ne sont pas concernés : les contrats de mensualisation et les contrats en gestion déléguée, partielle ou totale.
- Les prolongations d'arrêt de travail ou toute information en lien avec l'arrêt de travail initial doivent être adressées à collspr@allianz.fr
- Cas où la déclaration est bloquée : salarié sorti de l'effectif depuis plus d'un an, contrat résilié depuis plus d'un an.

Ce service **offert** par Allianz est accessible dans l'Espace Client Entreprise via l'url : https://client-entreprise.allianz.fr/#/login/ece.

© Allianz2022

SERVICES EN LIGNE
FICHE N° 34

Retrouver son identifiant

SERVICE OFFERT PAR ALLIANZ

Atout services

Un parcours qui permet à l'intermédiaire d'aider son client à retrouver l'identifiant qui lui permet d'accéder à son Espace client entreprise.

LES + POUR LE CLIENT

- Aide de son interlocuteur commercial.
- Process simple pour l'aider à retrouver son identifiant.

COMMENT ÇA MARCHE

L'identifiant du client est constitué soit de son numéro d'identifiant Allianz, soit de son adresse e-mail.

3 étapes pour qu'il retrouve son identifiant :

1. Une fois sur la page de connexion, il clique sur « J'ai oublié mon identifiant et mon adresse e-mail » ;
2. Il saisit son n° de contrat Allianz et son n° de SIRET ;
3. 2 situations sont possibles :
   - **il valide l'adresse e-mail qui s'affiche :** il reçoit par e-mail son identifiant Allianz.
   - **il ne valide pas l'adresse e-mail qui s'affiche :** nous lui demandons d'envoyer un e-mail à formulaire_connexion_entreprise@allianz.fr

En se connectant au compte Ulysse de son client en suivant son parcours habituel, l'intermédiaire voit l'identifiant dans la page Compte et peut le transmettre à son client.

Ce service **offert** par Allianz est accessible dans l'Espace Client Entreprise via l'url : https://client-entreprise.allianz.fr/#/login/ece

© Allianz2022

SERVICES EN LIGNE
FICHE N° 35

Rédiger une Déclaration Unilatérale de l'Employeur

SERVICE OFFERT PAR ALLIANZ

Atout services

Une solution web pour éditer une Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE) en toute simplicité.

Ce service permet au client entreprise de :

- de rédiger et d'éditer une DUE en toute simplicité,
- d'être sécurisé par la garantie de conformité apportée par un cabinet d'avocats spécialisé en Protection Sociale,
- de bénéficier d'un tarif privilégié.

LES + POUR LE CLIENT

- **Simplicité**
  - Un outil ergonomique qui offre une navigation facile,
  - La formalisation et l'édition simple et rapide d'une DUE, en conformité avec les obligations URSSAF,
  - Paiement par carte bancaire, facture éditée immédiatement.
- **Gain de temps important.**
- **Tarif particulièrement avantageux.**

LES + POUR LES INTERMÉDIAIRES

- Proposer au client un service différenciant par rapport à la concurrence avec un tarif privilégié pour les clients Allianz.
- Accompagner son client dans sa démarche de conformité.
- Sécuriser la relation avec le client et son Expert-Comptable.
- Créer de nouvelles opportunités commerciales.

Ce service offert par Allianz est accessible sur le site www.ruedelaconvention.fr

© Allianz2022

Document à usage interne.

Réalisation : Direction Développement Marchés ABR & Santé Prévoyance – Mars 2022 - Crédits photo : Getty Images